Comptes-rendus d'activités SNNL 2017

5)- 1 juin 2017 : rochers de Marche-les-Dames

Parcours sur le dessus des rochers les plus proches de Beez.
Temps clément et sec qui caractérise toujours cette fin de printemps.
6 participants, guide André Smoos.
Le parcours se situe dans le carré IFBL G53811.



Les rochers de Marche-les-Dames vus depuis l'amont vers Andenne
Le parcours escarpé a réduit le nombre des participants à cette sortie.



Orobanche hederae

Nous avions d'abord envisagé de prospecter le versant de la rive droite aux abords des moulins de Beez où était fixé le rendez-vous. Il s'agit d'un endroit dangereux à cause du dessus des

fours à chaux qui sont sans protection. Passée notre surprise de traverser un petit camp de fortune visiblement clandestin, nous sommes récompensés de trouver un (seul) pied d'orobanche du lierre.

Cette espèce est très rare en Wallonie et nous étions sur une des quelques stations connues dans notre région où ce n'est pas le lierre qui manque. Notre ami François Hela l'a photographié à Lustin le 10 mai 2014. Je vous recommande son site : http://lacheveche.skynetblogs.be/orobanche-du-lierre-orobanche-hederae/ où vous trouverez des informations sur le genre. Dans un article de Natura Mosana (vol.46, n°2, 53-61), J. Duvigneaud et J. Saintenoy-Simon mentionnent la découverte de la station aux rochers de Frênes (justement sur Lustin) en août 1992. Ils écrivent que l'orobanche du lierre possède en Belgique une aire d'indigénat limitée au bassin mosan.

Nous étions sur une partie du site SGIB n° 1193 « Rochers et carrière des Grands Malades » où l'on peut lire : « *Connue depuis au moins 1855, la population d'Orobanche hederae a été suivie pendant plusieurs années et a fait l'objet de comptages précis: le nombre de plantes ayant varié de 0 à 383 hampes florales entre 2001 et 2005 (BUNGART, 2006)* ». Voir aussi l'article de Guy Bungart dans Adoxa (52/53 : 39-40) en 2006.

http://biodiversite.wallonie.be/fr/bungart-g-2006-orobanche-hederae-sur-le-site-des-grands-malades-evolution-des-populations-dans-le-cadre-de-la-gestion-na.html?IDD=167776694&IDC=3046

Cette orobanche a également été vue à la Montagne Saint-Pierre et à Thiaumont, village au nord d'Arlon d'après observations.be.





Hieracium lachenalii

La détermination des épervières nous demande souvent un examen soigneux. Première difficulté : y a-t-il une rosette de feuilles basilaires à la floraison ? Si oui, nous sommes dans le groupe de *H.murorum*. La tige porte plus de deux feuilles et le limbe n'est pas maculé à la face supérieure. C'est ce qui nous a amenés à nommer l'épervière vulgaire (*Hieracium lachenalii*).
D'après la flore, l'examen de la fleur n'est proposé que pour la détermination du genre. Pour distinguer les espèces il n'en est plus question. Restent les feuilles et leur disposition le long de la tige. Nous serons prudents et nous en resterons à une approche plutôt qu'à une affirmation.



Polygonatum odoratum

Le sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*) apprécie les chênaies thermophiles sur des sols calcaires, de même que les lisières et les pelouses qui les jouxtent. Sans les fleurs ou les fruits, on le reconnait à sa tige fortement anguleuse



Asplenium adiantum-nigrum

La doradille noire (*Asplenium adiantum-nigrum*), plutôt rare, se repère à son pétiole noir et quand ils sont présents, les sores sont allongés et disposés d'un seul côté d'une nervure. Cette plante se retrouve généralement sur les rochers, le plus souvent siliceux mais aussi parfois plus carbonatés.



Descente sportive

Le tout n'est pas de monter au-dessus des rochers, il faut en redescendre. Pas de souci, militaires et alpinistes ont tout prévu pour la sécurité et la facilité.



Sisymbrium austriacum subsp. *austriacum*

Nous revoyons le sisymbre d'Autriche bien présent sur les escarpements rocheux des rives de Meuse en aval de Namur.

Savez-vous que le terme falaise, souvent utilisé pour désigner un escarpement, rocheux ne doit s'appliquer qu'aux bords de mer et non à l'intérieur des terres ? Ceci n'est vrai que dans le cadre scientifique en géographie et en géomorphologie. En littérature, il en va autrement et on n'hésite pas à parler de falaise de glace ou de falaise en milieu continental pour un rocher en à pic.
Pour l'étymologie, en latin médiéval, *falisia* signifie rocher de même que le germanique *falisa*. *Falesia* en Normandie. Falaise est aussi le nom d'une commune française de Normandie. Chez nous, en wallon, *falîje*, signifie une carrière de pierre. La carrière du Flaji à Falisolle est une SGIB (n°2625).



Bromus catharticus

En fin de parcours, nous terminons par l'observation d'une espèce subspontanée. C'est le brome purgatif (*Bromus catharticus*), synonyme de *Ceratochloa cathartica* (Vahl) Herter dans Tela botanica. C'est une espèce fourragère provenant d'Amérique du Sud qui, à l'état subspontané, se retrouve dans des friches rudérales pionnières, mésoxérophiles à mésohydriques, médio-européennes. Il s'agit d'une espèce exotique importée dans un but agricole. Issue des prairies artificielles, où elle était jadis semée comme plante fourragère, elle s'est répandue et continue sa progression sur les bords des chemins, des routes et au sein de milieux rudéralisés des villages et hameaux.

Les semenciers, tout comme les agriculteurs, cherchent à améliorer le rendement ou la qualité des produits végétaux qu'ils cultivent. Pour cela, soit ils sélectionnent de nouvelles variétés végétales (cultivars), soit utilisent des espèces importées qui ont fourni leur preuve en agriculture, soit utilisent des semences agricoles de leurs propres cultures. On appelle cela des obtentions. A l'instar des brevets dans l'invention industrielle, une protection du résultat de ces techniques a été mise en place et ce depuis 1930 aux Etats-Unis, surtout pour les plantes ornementales (cultivars). Concernant les semences agricoles, cela a créé une polémique à partir du moment où les agriculteurs ne pouvaient plus ressemer une partie de leur récolte sans payer une redevance aux semenciers.

Le brome purgatif est repris dans les listes des espèces importées, devenues par ailleurs subspontanées, pour lesquelles une directive européenne a été établie pour protéger les obtentions végétales. Une convention (COV) a été mise en place par les pays membres, dans le cadre de l'UPOV (Union pour la Protection des Obtentions Végétales).

Pour en savoir plus : http://www.upov.int/about/fr/
https://www.infogm.org/faq-qu-est-ce-que-le-cov-certificat-d-obtention-vegetal
et un site sur les poacées :
http://botarela.fr/Poaceae/Description-detail/Epillet.html

André Smoos.

André SMOOS

0032473614750 Mobile
003281441046 Domicile
andre.smoos@skynet.be

Rue de la Chapelle Lessire, 63
B-5020 Malonne (Namur)
Belgique